Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le
ID : 063-216300210-20230830-2023_044-DE

MAIRIE D'AUTHEZAT
63114
Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal délibération n°2023/044 du 30 août 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice :	**14**
Présents :	**9**
Votants :	**12**

L'an deux mille vingt-trois le trente août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 août 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Mesdames Ludivine FERNANDEZ, Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Messieurs David ESPECHE ;
Absents : Madame Isabelle DE ARAUJO ;
Excusés : Monsieur Stéphane KIHELI ; Madame Christelle REUGE, Messieurs Julien LACOUR, André FEUNTEUN ;
Procurations : de Monsieur Stéphane KIHELI à Monsieur Yves CHAMBON, de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Pierre METZGER ;
Secrétaire de séance : Madame Christine CHAUVANET

OBJET :

Salle des fêtes

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration énergique et d'accessibilité

Ajustement

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2022/002 du 15 février 2022, qui concernait la mission de maîtrise d'œuvre, pour les travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité de la salle des fêtes, confiée au cabinet Auvergne Energie Solutions et dont les honoraires sont répartis entre les cotraitants, AES (bureau d'étude fluides, mandataire), G'AIR (architecte), IFTC (économiste), sur le montant estimatif des travaux de 213 000,00 euros hors taxes.

Ainsi, la base de calcul des honoraires est revue, conformément aux deux évolutions du projet définies en APD (avant-projet détaillé), qui portent le montant des travaux à 303 465,00 euros hors taxes. Il souligne que l'ajustement des honoraires serait consenti de la phase ACT à la phase AOR (les deux premières phases étant déjà liquidées).

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les montants d'honoraires ajustés de la sorte :

PHASES de la Maîtrise d'Oeuvre	Montant H.T.
APD - Avant Projet Détaillé	5 188,68 €
PRO - Etude de Projet	5 929,92 €
Montant des honoraires liquidés sur le montant provisoire estimés au taux de 11,6%	*11 118,60 €*
ACT - Assistance aux Contrats de Travaux	2 100,00 €
EXE - Exécution des marchés	5 900,00 €
DET - Directon de l'Exécution des Travaux	11 500,00 €
AOR - Assistance aux Opération de Réception des travaux	1 750,00 €
Montant réévalué des honoraires au taux de 10,78%	*21 250,00 €*
Montant total des honoraires	**32 368,60 €**

Après avoir pris connaissance de l'ajustement des d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre et afin de se mettre en conformité avec la délibération initiale et après discussion, le conseil municipal unanime, accepte et adopte le nouveau montant d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 32 368,60,00 euros HT et acte de fait, le taux global pour cette mission ramené à 10,78 %. Le maire est autorisé à adopter et signer la révision établie, suivant le montant des travaux du marché public.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 04/09/2023.

Pour copie conforme ; en Mairie, le 04/09/2023.

MAIRIE D'AUTHEZAT 63 (Puy-de-Dôme)

Le Maire, Pierre METZGER.

La secrétaire de séance,
Christine CHAUVANET.